



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Tarifs

Question écrite n° 5338

### Texte de la question

M Pierre-Remy Houssin demande a M le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace s'il est dans ses intentions de reduire considerablement les factures de telephone des personnes mal-entendantes ainsi que des begues. S'il prenait cette mesure legitime, il pourrait s'inspirer de l'exemple canadien. Dans ce pays, en effet, la facture de telephone est reduite de 50 p 100 pour les sourds et begues.

### Texte de la réponse

Reponse. - L'interet presente par le telephone pour les handicapes est evident, et depuis plusieurs annees France Telecom s'est efforce de susciter le developpement de produits qui leur soient adaptes. S'agissant des personnes souffrant d'une deficiance de l'audition ou de la parole, il sera simplement rappele l'existence des combines a ecoute amplifiee réglable, de la bobine magnetique pour capsule telefonique S 63, de l'avertisseur lumineux d'appel telefonique, et enfin du Minitel 1 D Mais en matiere tarifaire il apparait difficile pour France Telecom de faire des tarifs particuliers pour certaines categories d'usagers, si dignes d'interet soient-elles. Outre les difficultes d'application qu'elles presenteraient, de telles mesures relevent en effet d'une forme d'aide sociale qui deborde la mission propre du service, et impliquent pour leur financement la mise en oeuvre d'un esprit de solidarite qui ne soit pas limite aux seuls utilisateurs du telephone, mais etendu a l'ensemble de la communaute nationale.

### Données clés

**Auteur :** [M. Houssin Pierre-Remy](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5338

**Rubrique :** Telephone

**Ministère interrogé :** postes, télécommunications et espace

**Ministère attributaire :** postes, télécommunications et espace

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 novembre 1988, page 3308